

au haut-commissaire intérimaire, à Londres, pour qu'il dépose l'adresse entre les mains de l'autorité représentant le parlement impérial. Cette transmission a été faite. L'affaire est maintenant confiée au parlement impérial, et ce dernier en disposera, sans doute, durant la présente session.

L'honorable M. CLORAN: Je n'en doute pas. Ce que veut savoir le pays, c'est la date à laquelle le bill a été transmis par le gouvernement du Canada aux autorités impériales?

L'honorable M. LOUGHEED: Je ne suis pas en état de le dire.

L'honorable M. CLORAN: L'honorable ministre dirigeant pourra-t-il me donner cette réponse cet après-midi?

L'honorable M. LOUGHEED: Je prendrai à ce sujet des renseignements.

L'honorable M. CLORAN: Le pays a le droit d'être renseigné sur ce détail.

Le PRESIDENT: Je puis donner à la Chambre, relativement à cette affaire, les renseignements suivants: Immédiatement après que l'adresse eut été adoptée par les deux Chambres, le président des Communes et moi-même l'avons présenté à Son Altesse royale, le Gouverneur général. Cette présentation eut lieu quelque peu avant l'incendie de la bâtisse parlementaire. Quoi qu'il en soit, le Gouverneur général a reçu l'adresse et il nous a dit qu'il la transmettrait immédiatement aux autorités impériales.

L'honorable M. POWER: On me permettra d'intervenir encore une fois avant que la présente session se termine. Il n'y a pas lieu, je crois, de s'inquiéter de cette affaire. Le parlement impérial ne terminera pas sa présente session avant le mois d'août, et peut-être plus tard, et le bill en question peut être adopté en une couple d'heures. On peut donc attendre avec calme. Du reste, si le parlement impérial jugeait à propos de ne pas amender l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, nous resterions où nous étions auparavant, et une élection générale aurait lieu.

L'honorable M. CLORAN: C'est ce que nous voulons savoir.

L'honorable M. DANDURAND: Et j'ajouterai que la chose n'intéresse aucunement la Chambre haute.

L'honorable M. LOUGHEED: Nous sommes en sûreté...

[L'honorable M. Lougheed.]

MOTION.

L'ordre du jour appelle la motion de l'honorable sénateur Cloran.

PROLONGATION DU PARLEMENT (BILL).

MOTION.

L'honorable M. CLORAN:

Qu'une adresse soit humblement présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général demandant que toutes les pièces et documents que ce gouvernement a reçus, depuis qu'il a répondu à la dernière interpellation, relatif au bill d'extension et échangés entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et d'Irlande et celui du Canada, soient produits et déposés devant le Sénat.

Comme j'ai déjà demandé à l'honorable ministre dirigeant s'il connaît la date à laquelle le bill d'extension de la durée du présent parlement a été transmis au parlement impérial par le Gouverneur général, il est inutile d'insister sur l'adoption de la présente motion, et je désire, par conséquent, la retirer; mais avant de le faire, je veux qu'il soit constaté que le gouvernement est incapable de faire connaître au pays la date à laquelle il a transmis ce bill aux autorités impériales. C'est un point sur lequel il importe d'attirer l'attention publique.

L'honorable M. POWER: L'honorable sénateur proposera peut-être qu'il soit voté une adresse à Son Altesse royale lui demandant de découvrir la date à laquelle Elle a transmis le bill en question aux autorités impériales.

L'honorable M. CLORAN: J'espère que le cabinet actuel est dans la confiance du Gouverneur général.

L'honorable M. LOUGHEED: Oh! je crois que nous le sommes.

L'honorable M. CLORAN: Or, si le gouvernement est dans la confiance du Gouverneur général, il devrait être en état de nous dire à quelle date le bill en question a été transmis aux autorités impériales.

INTERETS DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. 2e RAPPORT DU COMITE.

MOTION.

L'honorable M. DANDURAND: Je demande à la Chambre la permission de me substituer à l'honorable M. Béique qui m'a prié de proposer sa motion.

Si l'on veut jeter les yeux sur la page 546 des procès-verbaux, l'on constatera que le rapport d'un comité, présidé par l'honorable